

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°156.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi 4 novembre à 20h.

9 conseillers étaient présents. M. Domenget avait donné pouvoir. Mmes Perek, Pilleux, Onno, Robin et M. Guedikian étaient absents.

Le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention à la Région pour le remplacement des radiateurs de l'école. Accepté à l'unanimité. Le compte-rendu du Conseil du 23/09/2019 est approuvé à l'unanimité.

1-Plan de formation mutualisé (2019-2021) : en vertu de nombreuses lois et décrets, dont je te fais grâce, chaque employeur territorial doit se doter d'un plan de formation annuel ou pluriannuel, afin de permettre aux agents de participer à des stages de formation organisés localement et correspondant aux besoins exprimés. L'objectif est, notamment, de donner aux agents la possibilité de développer leurs compétences pour un service public de proximité et de qualité. Dans cette optique un partenariat a été mis en œuvre entre les Centres de Gestion Drôme Ardèche, Isère, 2 Savoie, et la Délégation Rhône Alpes du Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour proposer aux employeurs un plan de formation mutualisé par territoire rapprochant ainsi le dispositif de formation du lieu de travail des agents. Pour notre Département sont concernés les territoires : Arlysère, Cœur de Savoie, Grand Lac, Avant Pays Savoyard, Voironnais, Cœur de Chartreuse, Grand Chambéry, Maurienne et Tarentaise. Il est possible pour la collectivité d'adhérer au Plan de Formation Mutualisé de Cœur de Savoie tel qu'il a été constitué au printemps 2019. Le Maire propose d'adhérer à ce plan de formation pour la période 2019/2021. Accord à l'unanimité.

2-Modification des statuts de Cœur de Savoie au 01/01/2020 : 2 points sont concernés

- Restitution de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) : le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) souhaite rejoindre un groupement d'une dizaine de syndicats départementaux afin de confier à un opérateur unique, à l'échelle d'un grand territoire, la gestion des bornes de recharge permettant ainsi aux usagers de n'avoir qu'un seul abonnement sur ledit territoire. Pour cela il faut que le SDES ait cette compétence qui est aujourd'hui détenue par Cœur de Savoie. Les Communes étant seules membres du SDES il y a lieu de leur rendre cette compétence.

- Prise de la compétence Réseau de Chaleur et de Froid sur le périmètre de la nappe phréatique de l'Arc : le Syndicat mixte Arc-Isère développe un projet de boucle géothermale sur le parc d'activité Arc'Isère. La nappe phréatique de l'Arc se révélant, après étude, propice à une telle exploitation dans le cadre d'une démarche de développement durable et de production d'énergie renouvelable. Il est pour cela nécessaire que le Syndicat détienne cette compétence spécifique de ses membres que sont les Communautés de Communes. S'agissant d'une compétence facultative non

prévue dans les statuts de Cœur de Savoie il y a lieu de les modifier. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts au 01/01/2020.

3-Fixation des montants des attributions de compensation pour 2019 : aucun transfert de compétences entraînant transfert de charges n'est intervenu en 2019. Les montants provisoires des attributions de compensation votés le 11/09/2018 pour 2019 sont validés par délibération du Conseil Communautaire du 19/09/2019. Pour la Commune d'Arbin le montant attribué s'élève à **219 953€**. Approuvé à l'unanimité.

4-Emplois saisonniers : Le Maire propose au Conseil, pour faire face à un surcroît de travail au sein des services techniques (fleurissement estival), et au sein de l'école (gros ménages) de créer 2 postes saisonniers à raison de 35 heures par semaine pour la période du 01/12/2019 au 31/03/2020. Albinus, voilà ce qui est repris dans le compte rendu... C'est un copier/coller de la formule utilisée pour les emplois d'été. En séance, le Maire a expliqué que suite au départ en retraite d'un agent des services techniques il était prudent de prévoir ces embauches au cas où. Pourquoi 2 ? Accord à l'unanimité.

A propos de ce départ en retraite après 26 ans de service, Albinus, sais-tu dans quelles conditions est-il parti ? Personnellement je n'ai pas vu dans le journal une photo des Elus honorant son départ. Faut-il leur reconnaître là qu'ils sont dans leur droite ligne d'absence de reconnaissance et d'empathie ? Comme ils le firent lors des disparitions d'anciens Conseillers Municipaux.

5-Vœu concernant la réforme des services des Finances Publiques : le Directeur Départemental des Finances Publiques a présenté à la Présidente de Cœur de Savoie la réforme de l'organisation de ses services en Savoie, soit :

- 4 postes comptables en Savoie avec fermeture des trésoreries de Montmélian, et La Rochette.
- Le comptable public de Cœur de Savoie devient la trésorerie d'Albertville.
- 1 cadre basé à Montmélian pour les besoins en conseil des collectivités.
- Un conseil auprès des usagers dans les Maisons de Services Publics
- L'encaissement des liquidités des usagers et régisseurs de recettes par des commerçants du territoire ayant conventionné avec l'Etat.

Devant cette situation le Maire propose de soutenir le vœu émis par le Bureau de la Communauté pour le maintien d'un service de proximité et de qualité eu égard à la taille du territoire, et que l'avis des élus soit sollicité avant toute fermeture. Accord à l'unanimité.

6-Vœu en faveur du maintien des horaires d'ouverture de la poste de Chamoux sur Gelon :

Mme Nicole Bouvier déléguée communautaire de Bourgneuf attire l'attention des Maires sur la volonté de la Poste de s'orienter vers une diminution des horaires d'ouverture de son bureau à Chamoux prémices connus avant la fermeture. Comme le Maire de Chamoux elle souhaite le maintien d'un service de proximité et de qualité et que l'avis des élus soit sollicité avant toute modification. Accord à l'unanimité.

7-Demande de subvention auprès du Département : le Maire explique qu'il y a lieu de sécuriser le cheminement sur la Grande Rue sur la partie droite de la RD201 jusqu'au croisement avec la rue du Prieuré. Le prolongement du garde-corps sur 19 mètres pour un coût estimé (par qui ?) à **5 580€ HT** serait la solution. S'agissant d'une route départementale est-ce bien à la Commune de prendre en charge ces travaux de sécurisation ? Jusqu'à présent il existait un grillage qui a été accidentellement détruit lors d'un orage. Albinus, les assurances concernées ont été approchées. Il semble évident qu'elles ne souhaiteront certainement s'en tenir qu'au remplacement à l'identique.

Est-il vraiment nécessaire d'engager de tels travaux alors qu'un cheminement piétons existe de l'autre côté de la rue et qu'il est largement utilisé ? On est riche ! Accord à l'unanimité pour solliciter le Département pour une subvention la plus élevée possible et autorisation de démarrer les travaux sans perdre le bénéfice de celle-ci.

8-Demande de subventions auprès du Département et de la Région : afin d'améliorer le confort et de réduire les coûts énergétiques le Maire propose le remplacement des 16 radiateurs de l'école. Le montant des travaux (fourniture et pose) s'élève à **7 575€ HT**. Une demande de subvention la plus élevée possible est demandée au Département, à la Région (ajout à l'ordre du jour) et à l'entreprise SOWATT. Accord à l'unanimité.

Albinus ne trouves-tu pas que le Conseil réagit bien tardivement. Il y a belle lurette que cela aurait dû être fait. Quant au préau, mis en place dernièrement, bizarrement il n'est pas accolé au bâtiment principal, les enfants ne sont donc pas abrités pour y accéder lorsqu'il pleut et comme il n'est pas partiellement fermé ils sont aux quatre vents. Gla-gla les mômes !

9-Elections Municipales 2020 : le Maire propose de mettre gratuitement à disposition les salles communales pour tout candidat aux élections municipales 2020. Accord à l'unanimité.

Pas de questions diverses... Pourtant, selon mes informations, une réunion des parents d'élèves s'est tenue juste avant ce Conseil en présence du Maire. Il ne s'est donc rien dit d'important ?

La séance est levée à 20h35.

Albinus, voilà encore une séance rondement menée, dans une ambiance de lassitude de fin de mandat. La prise de parole est tellement parcimonieuse, voire absente, que les délibérations sont enfilées comme des perles ! L'assiduité de certains conseillers n'a pas été le point fort de cette mandature qui va s'achever. Il fut une époque où le Maire faisait de l'absence répétée, même avec pouvoir, d'un conseiller de l'opposition un sujet récurrent et parfois houleux. Que dire de l'absence non justifiée d'une conseillère actuelle depuis 3 ans ? Et de plusieurs autres qui n'auront fait que quelques apparitions en 6 ans ? Bien triste, n'est-ce pas...

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Novembre 2019.